



COMMUNE DE MALLEMORT

Hôtel de ville Cours Victor Hugo BP 47

13370 MALLEMORT

Tel : 04.90.57.40.70

Courriel : servicetechnique@malemort13.fr

Marché de contrôle technique

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

Mission de contrôle technique - rue F.Pauriol

N° 2021-04

Avis d'appel public à la concurrence (Publicité)

Date limite de réception des offres :

30/04/2021 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :
COMMUNE DE MALLEMORT
Hôtel de ville
Cours Victor Hugo
BP 47
Service technique
135, avenue des frères Roqueplan
13370 MALLEMORT
Téléphone : 04.90.57.40.70
Fax : 04.90.57.40.70
Adresse internet : <http://www.mallemortdeprovence.fr>
E-Mail : servicetechnique@mallemort13.fr
Statut : Commune
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marche-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Mission de contrôle technique - rue F. Pauriol - La commune souhaite missionner un contrôleur technique de la construction afin de prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans le projet de construction et pouvant entraîner des sinistres.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Contrôle technique : Missions L, S, PS, Hand, LE, Av

Code NUTS : FRL04

CPV global à la consultation

CPV principal : 71356100-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 6 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont

reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- L'agrément en qualité de contrôleur technique, en cours de validité ou l'attestation sur l'honneur que le candidat est en cours d'obtention d'agrément ou équivalent

Prestations réservées

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes : Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 ; articles L.111-23 à L.111-26 et R.111-29 à R.111-42 du code de la construction et de l'habitation.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-04

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/04/2021

Date limite de réception des offres : 30/04/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TA de Marseille

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que le présent document unique soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Commune de Mallemort

Correspondant : Responsable du service technique

Adresse : 135, avenue des Frères Roqueplan

13370 MALLEMORT

Tél : 04.90.57.40.70

Fax : 04.90.53.25.97

Courriel : servicetechnique@mallemort13.fr

Adresse Internet : <http://www.mallemortdeprovence.com/fr/>